



Q

A

R

C

P

É

E



QANOPÉE

Dossier de presse

Octobre 2023

 **Beaujolais**
NOUVELLE GÉNÉRATION
INTER BEAUJOLAIS

 **VINS DE BOURGOGNE**

 **COMITÉ CHAMPAGNE**

UN PROJET COLLECTIF, INNOVANT ET AMBITIEUX POUR **SÉCURISER** LES PLANTATIONS DE VIGNE

QANOPÉE est un projet issu d'un partenariat entre trois régions viticoles : Beaujolais, Bourgogne et Champagne. Il a pour objet de mettre en œuvre un nouveau modèle de production durable pour sécuriser, en qualité et en quantité, le matériel végétal à destination des plantations de vignes-mères certifiées pour nos régions, assurant ainsi la pérennité de nos vignobles.

Les quatre livrables du projet sont :

- La création d'une nouvelle entité juridique qui regroupe les trois vignobles;
- La construction d'une unité de production dédiée à la conservation et à la prémultiplication des greffons et porte greffes, comprenant une serre bioclimatique "insect-proof" et un bâtiment d'exploitation;
- La co-construction avec les partenaires nationaux de la mise en œuvre du nouveau cahier des charges sur la prémultiplication en milieu confiné de l'Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV) ainsi que la prise en compte de ses conséquences sur l'organisation française de la prémultiplication;
- L'étude et le développement de ces nouveaux itinéraires de production, aussi bien dans le domaine technique qu'économique.

“

QANOPÉE EST UN PROJET D'AMPLEUR, ESSENTIEL POUR NOS VIGNOBLES CAR IL PERMET DE SÉCURISER NOTRE MATÉRIEL VÉGÉTAL ET PRÉSERVER AINSI L'AVENIR DE NOTRE ACTIVITÉ DE VIGNERONS ET CELLE DE NOS ENFANTS.

Thiébault Huber
Président de l'association QANOPÉE

LA PRODUCTION D'UN PLANT DE VIGNE

En France, depuis la crise phylloxérique, un plant de vigne est issu du greffage d'un greffon (partie aérienne du cep) sur un porte-greffe (partie racinaire).

Les plants, installés au printemps ou à l'automne par les viticulteurs, sont issus d'un long processus.

ETAPE 1

La **sélection** des meilleurs porte-greffes et des meilleurs greffons, étape effectuée par l'Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV), c'est le **matériel initial**.

ETAPE 2

La **pré-multiplication**. C'est la culture de ce matériel initial dans des parcelles dédiées qui fourniront des individus que l'on appelle le **matériel de base**. Cette étape est assurée par l'IFV et 11 partenaires agréés.

ETAPE 3

La **multiplication**. Les greffons et porte-greffes de base sont multipliés dans des "vergers de vignes-mères de greffons ou de porte-greffes" pour approvisionner les pépiniéristes en **matériel certifié**.

ETAPE 4

Le **greffage**, par les pépiniéristes, des greffons sur les porte-greffes puis la distribution des plants obtenus aux viticulteurs.



ORIGINES DU PROJET

Depuis plusieurs années déjà, la filière viticole connaît des difficultés d'approvisionnement en matériel végétal (porte-greffes, greffons, plants). Par ailleurs, les adaptations au changement climatique et les attentes sociétales passent, entre autres, par de nouvelles variétés de vigne. Le matériel végétal est donc un élément fondamental de la stratégie de recherche et développement de toutes les régions viticoles.



De longue date, certaines interprofessions assurent, par délégation de l'IFV une activité de prémultiplication du matériel végétal au service de leurs ressortissants.

La prémultiplication consiste à produire du matériel végétal de catégorie base : greffons et porte-greffes, qui seront assemblés pour produire des plants de base destinés à implanter les vignes de multiplication de greffons certifiés. Cette production stratégique se situe en amont des étapes de production des plants de vigne par les pépiniéristes, qui permettent de répondre aux besoins des professionnels.

Traditionnellement effectuée en plein champ, elle est aujourd'hui menacée pour des questions sanitaires, en lien avec le climat, en raison de l'extension ou de l'émergence de certaines maladies (court-noué, enrroulement, flavescence dorée, bois noir, esca, virose du Pinot gris, ...).

Dans le cadre du Plan national de lutte contre le dépérissement du vignoble, les interprofessions viticoles et l'IFV

ont proposé un nouveau modèle de production de ce matériel végétal de base, en milieu confiné et hors-sol, à l'abri des vecteurs de maladies.

Un cahier des charges de la prémultiplication en milieu confiné a d'ores et déjà été rédigé. Il s'appliquera à l'ensemble des prémultiplicateurs à partir de 2029.

Afin de s'adapter au nouveau cahier des charges et de répondre aux enjeux sociétaux et climatiques de la filière, les vignobles du Beaujolais, de Bourgogne et de Champagne ont décidé d'unir leurs forces et leurs moyens, avec un quadruple objectif :



Sécuriser la qualité sanitaire du matériel végétal de base, maillon essentiel de la pérennité du vignoble ;



Assurer la **disponibilité** de ce matériel dans chaque région, pour répondre rapidement aux besoins spécifiques de chacun ;



Permettre de **s'adapter** avec agilité à l'évolution de la demande en matériel, qu'il s'agisse des cépages "traditionnels", de variétés résistantes ou de nouveaux porte-greffes ;



Conserver la biodiversité génétique des variétés des trois régions.

LES ÉTAPES DU PROJET



© BIVB / Sébastien BOULARD

UNE NOUVELLE ENTITÉ JURIDIQUE

QANOPÉE est un projet novateur, par sa dimension collective et l'originalité de sa gouvernance. Pour la première fois, trois régions viticoles s'unissent dans un projet au service de la filière.

Une association (Loi 1901) réunissant les trois interprofessions (Comité Champagne, Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne, Inter Beaujolais) a été créée le 24 octobre 2022 pour porter le projet.

Le Bureau est constitué d'un président, d'un vice-président et d'un trésorier, chacun représentant l'un des trois membres fondateurs, tout comme le Conseil d'Administration, composé de 3 administrateurs. Ce dernier est investi de pouvoirs étendus pour gérer, diriger et administrer l'association. Il est assisté d'un Comité technique (responsables techniques et experts du matériel végétal des régions) et, dans un second temps, de membres actifs agréés par l'assemblée générale extraordinaire.

Du personnel (directeur, techniciens) sera recruté pour assurer la nouvelle activité de prémultiplication du matériel végétal de base sous serre insect-proof et le fonctionnement des installations.

LA CONSTRUCTION D'UNE UNITÉ DE PRODUCTION

Face à la pression sanitaire, l'utilisation de serres "insect proof", à l'abri des principaux vecteurs de maladies à virus, bactéries et phytoplasmes, apporte des garanties sanitaires optimales afin de se prémunir de ces maladies.

Le projet QANOPÉE prévoit des constructions en plusieurs temps (2022-2028) en fonction de l'avancée progressive de la démarche, de la structuration de la prémultiplication au niveau national et des besoins en matériel végétal.

Dans une première tranche, sont prévus :

- Une serre bioclimatique de 4 500 m² "insect-proof" pour la culture du matériel végétal. Cette serre comprendra des espaces dédiés et séparés physiquement :
 - > pour la production de porte-greffes et de greffons de base des vignobles du Beaujolais, de la Bourgogne et la Champagne mais aussi du Jura ;
 - > pour la conservation du matériel de biodiversité issu des conservatoires régionaux des membres fondateurs ;
 - > pour la production de plants prémunis contre la maladie virale du court-noué.
- Un bâtiment technique et administratif de 900 m² ;
- Tous les aménagements indispensables (voiries et réseaux divers, assainissement, parkings, ...).

Le projet se veut ambitieux concernant les performances énergétiques et environnementales des constructions.

A moyen ou long terme, cette unité sera enrichie d'une serre pour la production de plants de base sur le même site.

Le projet QANOPÉE a été pensé avec une architecture flexible et évolutive dans la mesure où il sera possible de construire de nouvelles chapelles pour répondre aux enjeux de fourniture de matériel ou d'innovation variétale, comme la conservation de plants prémunis vis-à-vis du court-noué.



Image de synthèse de la future construction

© THOURAUD SAS CMF MANIÈRE MAZOCKY ARCHITECTURE COHÉSENS URBAN WATER

La construction est assurée par un groupement d'entreprises conjointes : Thouraud, Manière Mazocky Architecture, Cohésens, CMF (serriste) et Urban Water. L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage est confiée à Asciste Ingénierie et à ARRDHOR - CRITT Horticole.

La mise en service du site est fixée au 30 juin 2024. Les premiers plants de cette serre devraient être disponibles dès 2027.

LE CHOIX DU SITE

Une quarantaine de critères ont été pris en compte pour le choix du site d'implantation, dans 6 domaines : qualification du foncier disponible, accessibilité aux réseaux et facilités d'utilisation, possibilité de financements publics, capacité des acteurs locaux à conduire le projet, qualification de l'environnement professionnel, technique et scientifique ainsi que le bassin de main d'œuvre et le potentiel au regard du développement durable.

C'est finalement le site champenois situé dans la commune de Blancs-Coteaux (Oger) qui a été retenu pour le projet QANOPÉE.



FINANCEMENT

Le montant estimé global du projet s'élève à 8 millions d'euros hors taxes, comprenant les études préalables, le pilotage du projet, et, surtout, la construction de la nouvelle unité de production avec son bâtiment d'exploitation.

Pour assurer son financement, le collectif est lauréat de l'appel à projets 2021 "Mise en œuvre de projets pilotes dans les domaines de l'agriculture, la viticulture et la forêt" de la Région Grand Est. Ce dispositif a notifié à l'association QANOPEE l'apport de 4,826 M€ de FEADER pour le financement du projet, conditionné à la levée d'une contrepartie nationale totale de 1,207 M€.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

COÛT GLOBAL DU PROJET	8,262 M€
SUBVENTION FEADER	4,826 M€
AIDES DES COLLECTIVITÉ LOCALES DES 3 RÉGIONS	1,207 M€
APPORT DES INTERPROFESSIONS	0,826 M€
EMPRUNT PAR QANOPEE	1,403 M€



Image de synthèse de la vue intérieure de la future serre

© THOURAUD SAS CMF-MANIERE-MAZOCKY-COHESENS URBAN WATER

“

LE BEAUJOLAIS EST UN ACTEUR HISTORIQUE DE LA PRÉMULTIPLICATION DU GAMAY AVEC LA SICAREX BEAUJOLAIS. PAR CET OUTIL MUTUALISÉ, LE BEAUJOLAIS POURSUIT SON INVESTISSEMENT DANS LA DIFFUSION D'UN MATÉRIEL VÉGÉTAL ADAPTÉ AUX BESOINS DES VIGNERONS.

Cécile Bossan - Redon
Déléguée générale
d'Interbeaujolais

“

NOUS NOUS RÉJOUISSONS QU'UN OUTIL DE POINTE ET PARTAGÉ ENTRE NOS 3 RÉGIONS PERMETTE DE SÉCURISER LES CHAMPENOIS DANS LA FOURNITURE DE PLANTS DE QUALITÉ POUR LES DÉCENNIES À VENIR.

Charles Goemaere
Directeur général
du Comité Champagne

“

LA BOURGOGNE A UNE APPROCHE PARTICULIÈRE DE LA PRÉMULTIPLICATION. ET L'INTERPROFESSION S'EST EFFORCÉE DE MOBILISER LES ACTEURS POUR RÉPONDRE AU NOUVEAU CAHIER DES CHARGES DE L'IFV. LA RÉPONSE A ÉTÉ TROUVÉE À L'ÉCHELLE INTER-RÉGIONALE, CE QUI EST UNE GRANDE RÉUSSITE.

Christian Vanier
Directeur général
du BIVB

LE MATÉRIEL VÉGÉTAL

Le **matériel végétal** de la vigne comprend toutes les composantes de la production d'un pied de vigne : porte-greffe, greffons, plants greffés.

PORTE-GREFFES ET GREFFONS

Dans la plupart des vignobles, l'opération de greffage a été rendue nécessaire à la suite de l'invasion du phylloxera à la fin du XIX^e siècle, sorte de puceron qui s'attaque aux racines des ceps et provoque leur mort.

Le **greffage** consiste à ajuster un **greffon**, fragment de sarment portant au moins 1 œil qui donnera les parties aériennes de la plante, sur un **porte-greffe**, autre sarment qui assurera le système racinaire. Un tissu cicatriciel doit être produit pour que les deux parties se soudent et se développent. Ce système a permis de sauver les vignes du phylloxera en utilisant des porte-greffes résistants au parasite.



Greffon oméga

Les porte-greffes et greffons sont choisis pour leur adaptation aux spécificités des terroirs et issus de vignes appelées "**vignes-mères**". Tout projet de plantation de vignes-mères doit faire l'objet d'une demande



© BIVB / Jessica VUILLAUME

d'agrément auprès de FranceAgriMer. Il est soumis à de multiples contraintes et de nombreux contrôles sanitaires.

Après la chute des feuilles, les plants sont déterrés, triés, pour ne conserver que ceux dont les racines sont bien développées.



© CIVC / JC Gutner

Fractions de porte-greffes

Les greffons sont ensuite distribués aux pépiniéristes qui vont s'occuper du greffage sur les porte-greffes. La production d'un plant de vigne dure environ 18 mois. Une fois greffés, les plants sont paraffinés, pour consolider la greffe, stratifiés, pour favoriser la formation du cal de soudure, puis mis en terre au printemps. Après la



© CIVC / JC Gutner

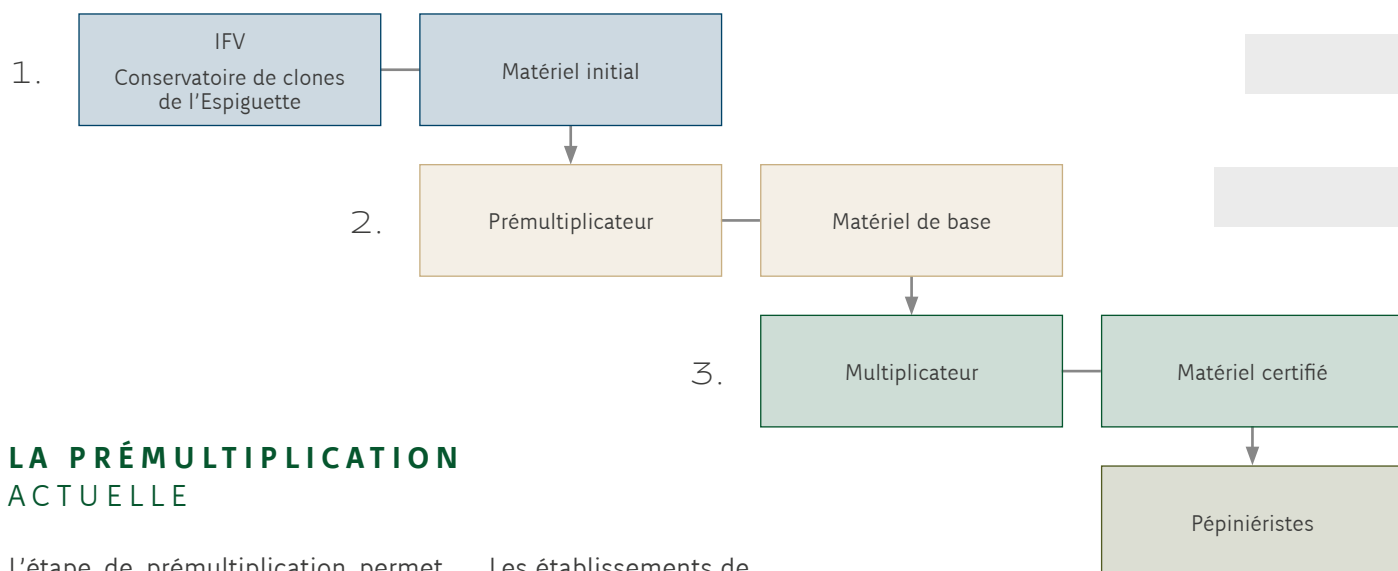
LA CERTIFICATION DU MATÉRIEL VÉGÉTAL

Le matériel végétal peut être l'aboutissement d'une sélection agronomique et sanitaire ou d'un programme d'innovation variétale. Avant d'être multiplié, tout individu doit franchir plusieurs étapes afin d'être inscrit au Catalogue officiel des variétés de vigne (qui est la liste des variétés dont le matériel de multiplication peut être commercialisé au sein de l'Union européenne).

La certification du matériel de multiplication de la vigne en France, sous l'égide de FranceAgriMer, repose sur le contrôle de la multiplication de variétés et de clones sains ayant une valeur agronomique, technique et environnementale répondant aux critères de la viticulture actuelle. En respectant rigoureusement un cahier des charges appliqué dans toute la filière de multiplication de la vigne afin d'éliminer les sources possibles de contamination, la certification garantit que les plants sont conformes aux vignes originelles sélectionnées et indemnes d'organismes nuisibles.

A partir du matériel initial, la diffusion du matériel végétal suit un parcours bien balisé car la certification des bois et plants de vigne repose sur le contrôle de toute la filière de multiplication du matériel végétal.

Schéma de diffusion du matériel végétal



LA PRÉMULTIPLICATION ACTUELLE

L'étape de prémultiplication permet de produire suffisamment de matériel végétal pour l'implantation de vignes-mères pour la production de matériel certifié.

L'installation des parcelles de prémultiplication est confiée à des établissements de prémultiplication agréés, à partir du matériel initial fourni par l'IFV.

Les établissements de prémultiplication (définis à l'article R.661-30 du Code rural) sont agréés par le Ministère de l'Agriculture, sur proposition de FranceAgriMer et après avis de la section "vigne" du Comité Technique Permanent de la Sélection (CTPS). L'agrément est renouvelé tous les 5 ans après enquête diligentée par le Ministère de l'Agriculture.

Les établissements de prémultiplication ont pour missions :

- L'installation de vignes-mères de greffons (VMG) et de porte-greffes (VMPG) destinées à la production de matériel dit de "base" à partir du matériel initial fourni par l'IFV.
- La production et la commercialisation des bois de greffage dits de "base".
- La production et la commercialisation de plants de "base" à destination des multiplicateurs.



En plus de l'IFV, la prémultiplification est donc également assurée par 11 partenaires au niveau national.

Parmi ces 11 partenaires, il y a pour le quart Nord-Est de la France le Comité Champagne (CIVC), l'association du GRAPVI (Groupement Régional d'Amélioration et de Prémultiplification de la Vigne Centre Est) pour la Bourgogne et la SICAREX Beaujolais.

Depuis son début dans les années 1960, la prémultiplification est conduite en plein champ ce qui la met à la merci des vecteurs de maladies.

Actuellement, le parc national de prémultiplification compte :

- 24 ha de vignes-mères de porte-greffes,
- 42 ha de vignes-mères de greffons.

Les prémultiplificateurs du quart Nord-Est produisent très peu de boutures de porte-greffe. Ils s'approvisionnent auprès d'autres structures.

Pour les greffons, ils assurent la prémultiplification des cépages de leurs bassins viticoles respectifs et leur parc de vignes-mères est dimensionné pour couvrir les besoins de leur bassin. Néanmoins, en fonction de la demande fluctuante, des aléas climatiques ou sanitaires pouvant impacter la récolte des bois, les prémultiplificateurs peuvent s'approvisionner en greffons auprès d'autres structures.



LES CÉPAGES CONCERNÉS PAR LE PROJET QANOPÉE

Aligoté, Arbane, Artaban, Beaugaray, Chardonnay, Chardonnay rose, Floreal, Gamaret, Gamay, Gamay de Chaudenay, Gamay de Bouze, Gamay Fréaux, Gaminot, Granita, Meunier, Petit Meslier, Picarlat, Pinot blanc, Pinot gris, Pinot noir, Poulsard, Sauvignon blanc, Sauvignon gris, Savagnin, Trousseau, Vidoc et Voltis.

Aux travaux déjà en cours, qu'il s'agisse de cépages traditionnels ou de variétés résistantes issues du programme INRAE-ResDur, s'ajouteront dans les années à venir ceux sur les variétés résistantes issues des programmes régionaux comme CEPInnov.

LE DÉPÉRISSEMENT DU VIGNOBLE

Le dépérissement auquel le vignoble fait face, décrit un phénomène qui touche l'ensemble des régions viticoles et qui est particulièrement observé depuis 2015. La définition qui a été adoptée en juillet 2015 est la suivante : "Le dépérissement désigne une baisse subie de la productivité du cep et/ou sa mort prématurée, brutale ou progressive, liée à une multitude de facteurs" (www.plan-deperissement-vigne.fr).

En effet, le dépérissement est lié à une multiplicité de causes : agressions biologiques (champignons,

virus, phytoplasmes, bactéries, ravageurs...), pratiques culturales, stress environnementaux, contraintes technico-économiques.

Selon une étude réalisée en 2015 par le Bureau d'informations et de prévisions économiques (BIPE), cabinet de prospection économique, mandaté par le Comité National des Interprofessions des Vins à appellation d'origine et à indication géographique (CNIV) et FranceAgriMer, ce dépérissement serait responsable d'une perte annuelle de production de 4,6 hectolitres par hectare et d'un manque à gagner de 1,4 milliard

d'euros de chiffre d'affaires pour la viticulture française.

Parmi les facteurs de dépérissements précités, la progression des maladies réglementées menace les vignes-mères, jusqu'à présent conduites en plein champ.

Depuis 2015, toute la filière vigne et vin, appuyée par FranceAgriMer, s'est mobilisée pour définir un plan national contre le dépérissement du vignoble. Ce dernier engage une dynamique collective autour d'un plan d'actions sur trois axes :



Le matériel végétal



La formation



**Le transfert
et la régionalisation
des bonnes pratiques**

Le Plan National Dépérissement du Vignoble traduit la volonté de la filière d'agir à tous les niveaux, de manière concertée pour lutter contre les dépérissements.

Toutes les informations sur le plan sur www.plan-deperissement-vigne.fr



Jaunisse



Court-noué



Esca

PARTENAIRES FINANCIERS ENGAGÉS



UNION EUROPÉENNE

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales





210 Boulevard Victor Vermorel
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

Tel. +33 (0)4 74 02 22 10

www.beaujolais.com

Contact presse : Laura Pillot,
lpillot@beaujolais.com



12 boulevard Bretonnière
21200 BEAUNE

Tel. +33 (0)3 80 25 04 82

www.vins-bourgogne.fr

Contact presse : Mathilde Paturaud
mathilde.paturaud@bivb.com



5 rue Henri Martin
51200 EPERNAY

Tel. +33 (0)3 26 51 19 30

www.champagne.fr

Contact presse :
info@champagne.fr